

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 08.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents ou représentés : 17
- Votants : 17
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt et un février deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatorze février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absent excusé : D'HELLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech dispose, depuis le 1^{er} janvier 2017, de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Après la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage du Soleilhet par arrêté du président de la CCSB en date du 17 mars 2020, un groupement de maîtrise d'œuvre « MG Concept/ Garcin&Coromp / L'atelier le Verre d'Eau » a été recruté pour étudier le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le montant de ce marché était indexé à hauteur de 7,15 % sur le coût des travaux initialement défini à prix provisoire pour 450.000 € HT.

A la suite de la première phase d'études menée par le maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet définitif, il s'est avéré qu'il était impossible d'utiliser l'ensemble des réseaux secs, comme prévu initialement, en raison de leur vétusté. L'aménagement de nouveaux réseaux nécessitait également la reprise des enrobés sur l'intégralité de l'aire. Le montant des travaux résultant de l'avant-projet définitif s'élève dorénavant à 1.050.281 €.

Par conséquent, le montant du marché de maîtrise d'œuvre, indexé sur le montant des travaux, aurait dû passer de 32.175 € HT à 75.095 € HT, ce qui représentait une modification du contrat dépassant le seuil de 50 % maximum imposé par l'article R.2194-3 du Code de la Commande Publique.

C'est pourquoi, par délibération n° 02.22 du 10 janvier 2022, le bureau a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre et de relancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour les missions restant à réaliser (de la phase projet, à la passation et au suivi des travaux).

La nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 18 janvier 2022.

Une seule offre a été déposée par le groupement « MG Concept/ Garcin&Coromp » pour un montant de 62.475 € HT, soit 5,95 % du montant estimé pour les travaux.

Le vice-président délégué à la commande publique et le vice-président délégué aux travaux qui se sont réunis le 10 février 2022 considèrent que cette offre est acceptable au regard des critères définis dans le règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage au groupement « MG Concept/ Garcin&Coromp », et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

